

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE GEYSSANS

### Objet et dates de l'enquête publique

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté en date du 25/10/2019, le Maire de la Commune de GEYSSANS a décidé de soumettre à enquête publique le **projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de la Commune de GEYSSANS **du Lundi 18 Novembre 2019 à 14h00 au Jeudi 19 Décembre 2019 à 19h00 inclus, soit 32 jours consécutifs.**

### Désignation du commissaire-enquêteur

Par décision n°E19000342/38 en date du 11 Octobre 2019, le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné M Jean-Marie TARREY, officier de gendarmerie retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

### Personne responsable du projet

La personne responsable du projet de PLU est la Commune de Geysans, représentée par son Maire, Monsieur Claude BOURNE.

### Modalités d'organisation

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête seront déposés en Mairie de Geysans (280 rue des Tilleuls 26 750 GEYSSANS) pendant toute la durée de l'enquête. Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé :

- Sur support papier en **Mairie de Geysans**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie : le lundi et mardi de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 13h00 à 16h00.
- Sur le **site internet de la commune** à l'adresse suivante :  
<https://geysans.fr/plu/enquete-publique/>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et/ou propositions des manières suivantes :

- Sur le registre d'enquête papier tenu à sa disposition en Mairie de Geysans aux dates et heures d'ouverture habituelles du public ;
- Par correspondance adressée au commissaire enquêteur, M Jean-Marie TARREY, en Mairie de Geysans, siège de l'enquête publique, située 280 rue des Tilleuls 26 750 GEYSSANS.
- Par voie électronique, à destination du commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante ([enquetepublique-plu@geysans.fr](mailto:enquetepublique-plu@geysans.fr)), pendant toute la durée de l'enquête ;
- Lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur.

### Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à la Mairie de Geysans (280 rue des Tilleuls 26 750 GEYSSANS) :

- Lundi 18 Novembre 2019 de 14h à 17h ;
- Vendredi 29 Novembre 2019 de 13h à 16h ;
- Vendredi 13 Décembre 2019 de 16h à 19h ;
- Jeudi 19 Décembre 2019 de 15h à 19h.

### Prise en compte de l'environnement

La commune de GEYSSANS a déposé une demande d'examen au cas par cas auprès de l'Autorité Environnementale concernant l'élaboration du PLU. L'Autorité Environnementale, par décision n° 2019-ARA-KUPP-01430 en date du 27 mai 2019, jointe au dossier d'enquête publique, a indiqué que le PLU de GEYSSANS n'est pas soumis à évaluation environnementale.

### Rapport et conclusions

Toute personne pourra prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur qui seront :

- tenus à la disposition du public en Mairie de Geysans, située 280 rue des Tilleuls 26 750 GEYSSANS, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- mis en ligne sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :  
<https://geysans.fr/plu/enquete-publique/>

### Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions du commissaire-enquêteur, sera soumis au Conseil municipal pour approbation.